Index et Volumes

mack of volum	100						
N° de compteur	Nouvel index			Index précédent			Volume
90PA233373-15	2520	Estimé	02/12/2009	2489	Relevé	01/09/2009	31 m3
Consommation totale de la période							31 m3

Historique	Conso.	Montant*
3 Trim 09	43 m3	152,00€
2 Trim 09	35 m3	147,00€

Détail de votre Facture		Unité	Prix Unitaire	Montant hors taxes	Sous-total Hors Taxes	
DISTRIBUTION DE L'EAU					51,31 €	
Prime fixe sur consommation 4 Trim. 09 Tr: 181/210	1	u.	15,4000	15,40 €	01,01 0	5,50 %
Fourniture d'eau potable du 01/09/09 au 30/09/09	9	m3	0,9924	8,93 €		5,50 %
Fourniture d'eau potable du 01/10/09 au 02/12/09		m3	0,9910	21,80€		5,50 %
Part communautaire du 01/09/09 au 30/09/09	9	m3	0,0700	0,63€		5,50 %
Part communautaire du 01/10/09 au 02/12/09	22	m3	0,0700	1,54€		5.50 %
Préservation des ressources en eau		m3	0,0970	3,01€		5,50 %
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					35,74€	
Collecte (CACP)	31	m3	0,2600	8,06€		0,00 %
Collecte (SIARP)		m3	0,4250	13,18€		0,00 %
Traitement (Station Cergy Neuville) du 01/09/09 au 30/09/0	9 9	m3	0,4638	4,17€		5,50 %
Traitement (Station Cergy Neuville) du 01/10/09 au 02/12/0	9 22	m3	0,4638	10,20€		5,50 %
Voies navigables de France	31	m3	0,0042	0,13€		5,50 %
ORGANISMES PUBLICS				×	20,80€	
Lutte contre la pollution	31	m3	0,3830	11,87€		5,50 %
Modernisation des réseaux de collecte	31	m3	0,2880	8,93€		5,50 %
			_S			2

Récapitulatif par taux de T.V.A.

Montant H.T. Taux TVA TVA 86,61€ 5.50 % 4.76 € 21,24 € 0,00 % 0,00€

Total Trimestre 107,85€ Total TVA 4,76€ TOTAL FACTURE..... 112,61 € Solde Antérieur 0,00€ Montant Net à Payer 112,61 €

TVA acquitté sur les débits

Prix au litre TTC hors prime fixe 0,0031 euro

c r

e

ti

o n

COMMENTAIRES

Le prix du service de l'eau est révisé trimestriellement, celui de l'assainissement semestriellement, et celui des autres redevances annuellement

EAU: Le service inclut la production de l'eau, la distribution de l'eau et la relation clientèle par la Société CYO.

La part communautaire est versée à la communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise qui organise le service de l'eau, la part préservation des ressources en eau à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

EAUX USEES : Ce service comprend la collecte des eaux usées assurée par le SIARP (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Pontoise), le transport et l'épuration de ces eaux usées assurés par la communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise qui a confié l'épuration de ses eaux usées à CPA (Cergy-Pontoise Assainissement).

ORGANISMES PUBLICS: les parts Lutte contre la pollution et Modernisation des réseaux de collecte rémunèrent l'Agence de l'Eau Seine Normandie. La part versée aux Voies Navigables de France permet de financer leur entretien.

Le règlement de service est disponible sur simple demande. Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés. Il ne sera pas appliqué d'escompte. Tout retard de paiement expose à des pénalités : pour les professionnels au moins égales à trois fois le taux d'intérêt légal, avec un minimum de perception de 12,00 euros TTC, pour les particuliers seule une pénalité de 12,00 euros TTC sera appliquée. Indépendamment de cette pénalité peuvent s'ajouter les frais de commission de rejet de paiements impayés qui seraient facturés par les établissements bancaires au distributeur d'eau. La durée de conservation des factures est de 4 ans minimum.

Moyens de paiement à votre disposition

Le TIP (Titre Interbancaire de Paiement) vous est proposé pour remplacer le chèque.

Il ne constitue en aucun cas une autorisation de prélèvement automatique. Vos coordonnées bancaires sur le TIP sont exactes :

Datez et signez le TIP puis l'expédiez dans l'enveloppe jointe affranchie au tarif en vigueur.

Vos coordonnées bancaires sur le TIP sont erronées

Datez et signez le TIP, joignez un RIB et expédiez le tout dans l'enveloppe jointe affranchie au tarif en vigueur.

Le Paiement par Carte Bancaire directement à partir de votre espace client sur www.cyodirect.fr ou par téléphone au 0811 900 402 Le Prélèvement Mensuel ou Trimestriel supprime toute formalité d'envoi, en toute sécurité puisqu'il est toujours possible, sur simple appel, à nos services ou à votre banque, d'arrêter le prélèvement avant le débit de votre compte. En savoir plus, www.cyodirect.fr ou par téléphone au 0811 900 402 Le Virement sur notre compte bancaire : Société Générale N° 30003 03175 00020243744 31 en précisant la référence « N° de client » de votre facture

Le Chèque : A établir à l'ordre de CYO et à expédier dans l'enveloppe jointe, accompagné du TIP sans l'agrafer et sans rien inscrire sur le TIP. En espèces à la Poste : Utilisez le mandat-compte (formulaire SF34) et verser vos espèces sur le compte CCP N° 5751937L020 en précisant la référence « N° de client » de votre facture, formule de paiement sans frais de transactions